



ProCaR info

Le magazine d'information au service du développement de l'agriculture au Bénin N°002, Décembre 2019



L'agriculture comme moyen efficace de lutte contre la pauvreté en milieu rural au Bénin

PROMOTION DES PLANCHES SURÉLEVÉES PAR LE PADMAR



FABRICATION DE COMPOST AUTOCONSOMMÉ PAR LES MARAÎCHERS



COMITÉ COMMUNAL DE SUIVI DES ACTEURS DU MARAICHAGE (CCSAM)



LANCEMENT DU PADAAM



Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) accompagne depuis plusieurs années le Bénin dans sa stratégie de développement agricole. En effet, les premières interventions du FIDA au Bénin ont été exécutées au sein des Projets de Développement Rural intégrés dans les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) de 1981 à 1995.

A partir de 1995, a pris naissance une autre approche : celle des projets gérés par des Unités de Coordination à personnel réduit, dotés d'une autonomie de gestion, avec obligation de résultats. C'est la génération des projets PAGER, PROMIC, PDRT, PADPPA et PADER.



A partir de 2009, les interventions du FIDA ont été fédérées en un programme : **le Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Bénin (ProCaR)**. La coordination de ce programme est assurée par une unité de gestion avec à sa tête un Coordonnateur National.

Les interventions du FIDA au Bénin sont mises en œuvre à travers un COSOP (Country Strategic Opportunities Paper) c'est à dire « Programme d'options stratégiques pour le pays ». Celui de 2018-2022 est le quatrième COSOP du FIDA au Bénin. Il détermine le contenu du portefeuille du FIDA dans le cadre de l'utilisation basée sur la plateforme au Bénin. Il est aligné d'une part au Programme d'Action du Gouvernement (PAG), volet Agriculture, et d'autre part au Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole (PSDSA) et au Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

Novembre 2019, le portefeuille du ProCaR comprend quatre (4) projets actifs à savoir le Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA), le Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR), le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) et le Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) Volet Pistes rurales sous financement de la BOAD.

La mise en œuvre de toutes les activités des projets actifs du ProCaR permettra de booster d'ici à 2025 les filières appuyées, notamment le maraichage, le riz, le maïs, le manioc et par ricochet d'améliorer les revenus des petits exploitants agricoles.

C'est ici le lieu de présenter les gratitudes du ProCaR au FIDA et au Gouvernement du Bénin pour leur noble vision de développement de l'agriculture et leurs efforts sans cesse grandissants pour la réduction de la pauvreté en milieu rural au Bénin.





Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN
Coordonnateur ProCaR

LANCEMENT DU PADAAM

55 milliards de francs CFA pour la promotion des chaînes de valeur agricole Riz, Maïs et Manioc



Lancé officiellement le mercredi 13 novembre 2019 à Cotonou, le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM), vient agrandir le portefeuille du Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Bénin (ProCaR).

Ce nouveau-né qui s'inscrit entièrement dans le volet agricole du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021) est d'un coût global d'environ cinquante-cinq milliards huit cent millions (55.800.000.000) de francs CFA cofinancé par plusieurs partenaires dont principalement le FIDA, l'OFID et le Gouvernement béninois. Prévu pour une durée de six ans soit de 2019 à 2025, le PADAAM a pour objectif d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les revenus des petits producteurs en particulier les femmes et les jeunes.

Il intervient dans un contexte de territorialisation de l'agriculture et vise à répondre au besoin d'investissement de taille dans les filières agricoles conventionnelles suivantes : le riz, le maïs et le manioc dans quatre (4) Pôles de Développement Agricole (PDA). Il s'agit du sud du Pôle 4 couvrant le département des Collines, du Pôle 5 (Zou et Couffo), du Pôle 6 (Plateau) et du Pôle 7 (Ouémé,

Atlantique et Mono) propices à la production et au développement de partenariat économique.

Le PADAAM entend toucher au moins cinquante-et-un mille (51.000) ménages pour impacter environ deux cents cinquante-cinq mille (255.000) ruraux. L'approche du ciblage sera favorable aux femmes et aux jeunes (15 à 35 ans) qui devront représenter respectivement 40% et 30% des bénéficiaires.

Au regard des grandes ambitions affichées par les autorités gouvernementales et les bailleurs à travers leurs discours lors de la cérémonie officielle du lancement le mercredi 13 novembre 2019, l'on est en droit d'espérer l'essor des chaînes de valeur agricole (CVA) riz, maïs et manioc. Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Gaston DOSSOUHOUI « **il s'agit pour nous de faire du secteur agricole le principal levier de création de richesse et d'emploi pour les populations rurales, notamment les femmes et les jeunes. C'est dans cette voie que nous nous sommes engagés avec nos partenaires dont le FIDA** ».

Quant au représentant du FIDA monsieur Martin LISANDRO, Directeur de l'Afrique du Centre et de l'Ouest du FIDA, son institution continuera à soutenir les efforts de développement dans le secteur agricole au Bénin.

Album photo: Le ProCaR en images



Mise à disposition de petits outillages aux maraîchers de Sèmè kpodji par le PADMAR

Réception des semences à l'INRAB par l'équipe technique de PADMAR



Ousmane Kora chef projet PADMAR remet à la présidente du groupement glégnon de Porto Novo des semences destinées à son groupement



10.173 planches surelevées sont réalisés au 30 septembre 2019 par le PADMAR dans les communes de Dangbo, Adjohoun et Aguégus

Réception des Puits tubés réalisés au profit des maraîchers de la zone peu profonde de PADMAR



Utilisation des puits tubés par une maraîchère à Sèmè kpodji

Album photo: Le ProCaR en images



Photo de famille des autorités lors du lancement Officiel du PADAAM: Cotonou le 13 Novembre 2019

Végétalisation de quelques sites maraîchers du PADMAR



Recolte de la tomate dans le champ semencier INRAB-PADMAR



Fabrication du compost sur le site maraîcher de Kpodavè avec l'appui technique du PADMAR

Mise à disposition du compost aux maraîchers cibles du PADMAR



Les cadres du PADMAR en visite d'échange sur le site de Mr Folly Randolph, un ancien maraîcher appuyé par le PACER

PROMOTION DES PLANCHES SURÉLEVÉES PAR LE PADMAR

Une mesure endogène d'adaptation aux changements climatiques dans la vallée de l'Ouémé



Dans les Communes d'Adjohoun, Aguégués et Dangbo, il est facile de constater de nos jours que la pratique des planches surélevées est en vogue. Il s'agit dans le contexte de maraîchage, de la constitution d'une élévation de terre d'une hauteur variant de 0,5 m à 1,5 m avec une longueur variable, bien nivelée, sur laquelle les différentes cultures sont produites et bien préservées surtout contre les eaux d'inondation précoce.

Avec l'appui du PADMAR, les bénéficiaires ont érigé sur les périmètres maraîchers ces planches surélevées pour produire les spéculations promues par le projet et propices à la vallée à savoir, piment, gombo et légumes feuilles. Pour y parvenir, le PADMAR a contracté avec les artisans locaux spécialisés.

Le processus de réalisation des planches surélevées comporte les étapes clés ci-après :

- Défrichage du site ;
- Piquetage pour la délimitation de l'espace des planches et des drains ;
- Entassement des herbes sur la surface à occuper par chaque planche ;
- Réalisation proprement dite des planches (nivellement et ajustement après la constitution des mortes de terre).

La réalisation d'une planche se fait en équipe compte tenu de la complexité du travail. Précisons que les femmes jouent des rôles importants dans la réalisation des planches surélevées tels que l'entassement des herbes et l'humidification du sol lorsque celui-ci devient plus dur à travailler pour

les hommes. On les retrouve également dans la préparation des repas.

La confection des planches intervient à la fin d'une campagne et se rapporte souvent aux mois de mai et juin. Une fois réalisées, les planches sont mises en production après au moins une période de crue, afin de permettre la fertilisation du sol par le dépôt des limons et la décomposition des herbes entassées.

Jusqu'en 2019 le PADMAR a investi dans les Communes d'Adjohoun, Aguégués et Dangbo, **Cent vingt-sept millions vingt et cinq mille (127 025 000) FCFA** pour la confection des planches surélevées sur une superficie totale de 81 ha.

Ces planches surélevées offrent d'énormes avantages contre les effets des changements climatiques tels que les inondations précoces observées à partir du mois de mars qui engendrent des pertes de cultures et de réduction de rendement. Elles permettent aussi aux bénéficiaires de vite démarrer la nouvelle campagne agricole surtout dans un contexte de retrait tardif des eaux de crue (cas de la crue de 2019). La décomposition des herbes enfouies améliore la fertilité du sol et limite le recours aux engrais chimiques. En cas de sécheresse, les réserves d'eau dans les drains servent à arroser les cultures au lieu d'utiliser de grands moyens d'irrigation.

Cette expérience des planches surélevées, au vu des avantages qu'elles offrent, est une pratique à capitaliser et à mettre à l'échelle.

FABRICATION DE COMPOST AUTOCONSOMMÉ PAR LES MARAICHERS

Vers une production maraichère saine et respectueuse de l'environnement dans les Communes d'intervention du PADMAR

Le Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) entre dans sa phase pratique dans les vingt-sept (27) communes ciblées à travers des appuis concrets qui visent à mettre à la disposition des populations du Bénin des produits maraichers plus sains. Pour atteindre cet objectif, le PADMAR à travers des professionnels avertis notamment l'INRAB, a assuré la formation des formateurs en technique de fabrication de compost.



Au total, vingt-sept (27) Techniciens Spécialisés en Maraichage (TSM) et dix (10) Maraichers Relais (MR) formés, ont à leur tour, restitué sur site, dans leur Commune respective, ladite formation aux autres membres des coopératives. Ainsi, mille trois cent quatre-vingt-sept (1387) bénéficiaires dont six cent vingt-sept (627) femmes produisent localement le compost autoconsommé.

Le compost, un biofertilisant qui permet le maintien d'une bonne qualité de sol pour satisfaire aux exigences des plants.

Fabriqué à partir des matières organiques, le compost améliore la texture et la structure du sol et constitue un support des éléments nutritifs dont le calcium, l'azote, le phosphore etc. Il est fabriqué à partir des débris végétaux (Sons de riz, résidus de récolte, débris de palmier etc.), de déjections animales (fientes de volaille, lapins, bouse de vaches, guano) de la cendre, etc. Une fois ces matières premières disponibles, le maraîcher bien outillé fabrique son compost en quelques jours et l'exploite.

Le processus du compost en tas (en aérobie) promu par le PADMAR consiste à :

- délimiter un périmètre de 1,5 m sur 1,5 m au moins ;
- décaper la surface du périmètre délimité à une profondeur d'au moins 20cm ;
- constituer les couches successives de matières végétales et animales compostables ;
- alterner les différents matériaux décomposables utilisés ;
- arroser régulièrement le tas sur toute la période de décomposition qui dure un à trois mois ;
- couvrir le tas au moyen de bâches ou de pailles ;
- retourner le tas deux à trois semaines après sa mise en place.

Il est à noter qu'en compostage, deux paramètres sont déterminants pour garantir un produit de bonne qualité : la teneur en eau (40 à 65%) et la température du tas de compost qui doit être maintenue entre 50 et 80°C. Sa disponibilité en début de production est un atout pour le maraîcher.

Signalons que le compost est un fertilisant organique désormais utilisé par les bénéficiaires du PADMAR dans toutes ses Communes d'intervention.

COMITÉ COMMUNAL DE SUIVI DES ACTEURS DU MARAICHAGE (CCSAM)

Une innovation du PADMAR pour la promotion de la transparence dans la sélection de ses bénéficiaires

Le projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) au Bénin, œuvre pour le développement de la filière maraîchère dans les 27 Communes qui constituent sa zone d'intervention. Il utilise une approche de « faire-faire » et de « faire avec » à travers une démarche participative qui implique les acteurs à la base dont le CCSAM.

Le CCSAM est un comité multi-acteurs localisé au niveau communal, constitué des représentants des différents acteurs œuvrant pour le développement du maraichage à la base. Il est composé de neuf (09) membres à savoir :

- le Président : c'est le représentant du Maire de la Commune, Point Focal du PADMAR au sein de la mairie ;
- le Secrétaire : il s'agit du Technicien Spécialisé en Maraichage (TSM) ;
- le représentant des maraîchers de la Commune, membre de l'Union Communale des Coopératives de Maraîchers (UCCM)
- le représentant des acteurs en amont de la filière au niveau communal ;
- le représentant des acteurs en aval de la filière au niveau communal ;
- le représentant de l'ATDA au niveau communal ;
- le représentant de la DDAEP au niveau communal ;
- le représentant des IMF au niveau communal ;
- le représentant des acteurs de la Société Civile au niveau communal.

Le CCSAM a pour attribution, la présélection des demandeurs d'appui du PADMAR. Il s'est doté d'un règlement intérieur qui décrit son fonctionnement. Il est chargé entre autres de faire le suivi citoyen de la mise en place et de la bonne utilisation des matériels, équipements, aménagements et infrastructures mis à la disposition des bénéficiaires.

Le CCSAM se réunit de façon ordinaire deux fois dans l'année. Il peut y avoir des séances extraordinaires demandées soit par le PADMAR, soit par les 2/3 des membres qui le composent. Ce rôle de portage des actions du projet à la base, fait de ce comité un interlocuteur valable du PADMAR et renforce l'intermédiation entre la Mairie et le projet.

Pour rendre opérationnel ce comité, ses membres ont été renforcés sur les outils de ciblage et de sélection des demandeurs d'appuis.

A la date de Novembre 2019, deux sessions tenues dans chacune des 27 Communes ont abouti à la présélection de plus de deux cent (200) dossiers de groupes de demandeurs d'appui.

Chaque dossier (idée d'affaires) sélectionné par le CCSAM est transformé en plan d'affaires pour financement par le PADMAR.

Le bon fonctionnement de ce dispositif permettra au projet d'atteindre ses objectifs et d'obtenir des résultats probants avant la mi-parcours qui s'annonce pour octobre 2020.



ZOOM SUR PADMAR

Cinq mille trois cent soixante-dix-neuf (5 379) maraichers dont 2 366 femmes impactés au 30 Novembre 2019.



Entré en vigueur le 05 Octobre 2016 avec son démarrage effectif le 04 Avril 2017, le Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) est une initiative du gouvernement béninois cofinancé par le FIDA, l'OFID et l'ASAP. Il est l'un des projets actifs du Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Bénin (ProCaR). Son objectif est d'accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères, tout en améliorant leur résilience aux effets du changement climatique. 20000 bénéficiaires directs dont 17000 exploitants maraichers et 3000 acteurs en amont et en aval seront impactés après 7 années de mise en œuvre soit en 2023. Pour atteindre ces cibles, le PADMAR est mis en œuvre à travers deux composantes opérationnelles (Valorisation et mise en marché et amélioration de la productivité/production maraîchère) et une composante de coordination, suivi-évaluation. Le projet intervient dans 27 Communes réparties dans 7 départements du Sud et du Centre Bénin. Sa stratégie d'intervention repose sur deux approches à savoir l'appui direct aux bénéficiaires sur leur demande et l'accompagnement dans la mise en œuvre à travers les partenariats avec les structures publiques et privées.

Après trois ans de mise en œuvre du PADMAR, de nombreuses réalisations physiques ont impacté Cinq mille trois cent soixante-dix-neuf (5 379) maraichers dont deux mille trois cent soixante-six (2 366) femmes à travers les actions suivantes :

- o aménagements en zone peu profonde de 278,5 Ha par 726 puits tubés construits sur 178,5 Ha

- o dans la zone du littoral ; 10.173 planches surélevées réalisées sur 81 Ha dans la vallée de l'Ouémé et 6 forages positifs construits sur 18 Ha dans les Communes de Porto-Novo, Ouinhi, Abomey-calavi et Ifangni ;

- o travaux d'aménagement en zone intermédiaire et profonde en cours sur 228,82 Ha dans les communes de Covè, Djidja, Zangnanado, Dogbo, Lalo, Klouékanmè, Zè, Tori-Bossito, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Abomey-Calavi et Ouidah ;

- o mise en place de 91,1 Kg de semence de tomate, piment, tchiayo, crinclin, grande morelle, gombo, amarante auprès de 1020 bénéficiaires dont 530 femmes ;

- o production par l'INRAB de 55,5 kg de semence de base de tomate, piment, tchiayo, crinclin, grande morelle, gombo et amarante au profit du projet ;

- o mise en place de 4000 Kg d'engrais minéraux notamment NPK, K2SO4 et Urée auprès de 182 bénéficiaires dont 123 femmes ;

- o mise en place d'un premier lot de 150 petits matériels agricoles (houe, coupe-coupe, brouette, pulvérisateurs, bottes, cache-nez, gants, accoutrements de protection, arrosoir etc.) auprès de 706 bénéficiaires dont 307 femmes ;

- o mise en place de 160 tonnes de compost, 60 litres d'huile de neem dans le cadre de la promotion des intrants maraichers biologiques auprès de 644 bénéficiaires dont 228 femmes ;

- o Végétalisation des sites maraichers par l'acquisition de 16 375 plants auprès des pépiniéristes locaux au profit de 45 sites dans 10 Communes.

Les dépenses engagées à ce jour pour les différentes réalisations du PADMAR s'élèvent à un montant global de **quatre milliards six cent cinq million quatre-dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf (4 605 099 559) FCFA.**

A fin 2020, le PADMAR envisage réaliser les aménagements complémentaires de 728,82 Ha ; construire 4 magasins de stockage, 4 boutiques d'intrants et 3 hangars de marché et mettre en place des intrants et petits équipements au grand bonheur des bénéficiaires.

TÉMOIGNAGES

“

...grâce aux différents appuis du PADMAR, nous diversifions aujourd'hui notre production avec le chou, la tomate et le concombre qui sont désormais rentrés dans notre habitude de production

”



Je réponds au nom de AWOMANKOUGNAN Marie, trésorière de la coopérative ADONIGBO Saint Joseph de Zogbodomey. Si aujourd'hui, nous, jeunes maraîchers de Tègon au nombre de vingt-quatre (24) dont quatorze (14) femmes sommes constitués en coopérative régulière c'est grâce au PADMAR. En effet, depuis février 2018, le PADMAR a doté notre Commune d'un Technicien Spécialisé en Maraîchage (TSM) qui nous assiste en nous donnant des conseils dans plusieurs domaines aux fins d'améliorer nos activités.

L'accès à notre site était très difficile et même impossible pendant la saison des pluies. Avec les orientations du TSM, nous avons pu ouvrir une piste qui permet aujourd'hui d'accéder aisément au site en toute saison de l'année même à véhicule. L'approche d'intervention du PADMAR qui prend en compte l'organisation de ses bénéficiaires est bien appréciée dans le milieu au point où des projets qui intervenaient avant son arrivée ont commencé par s'en inspirer. Nous avons également été formés en technique de fabrication du compost et sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères. Il faut noter que grâce à ces différents appuis du PADMAR, nous diversifions aujourd'hui notre production avec le chou, la tomate et le concombre qui sont désormais rentrés dans notre habitude de production.

TÉMOIGNAGES

“

L'application des nouvelles techniques culturales enseignées par le PADMAR sur le piment a permis de passer de 3,5 T/ha à 4T/ha de rendement

”



On m'appelle Félix HOUNKPE âgé de 33 ans. Je suis le responsable de la coopérative EGOVA de Gnanvèmè, Commune de DOGBO. Notre coopérative est composée de vingt-et-un (21) membres dont onze (11) femmes. Nous sommes tous des jeunes installés sur un site de 3,75 Ha. Avant l'avènement du PADMAR, on produisait dans un désordre total, ce qui fait qu'on ne rentabilisait pas notre activité. En juin 2018, nous avons été identifiés comme cible du PADMAR. Dès lors, après un diagnostic, le Technicien Spécialisé en Maraîchage mis à notre disposition par le projet, nous a formés sur plusieurs thèmes comme :

- itinéraires techniques de production des spéculations maraîchères ;
- reconnaissance des ravageurs et méthodes de lutte adéquates ;
- fabrication et l'utilisation du compost ;
- utilisation des engrais minéraux ;
- tenue des outils de gestion.

En plus de ces formations, nous avons été accompagnés dans l'élaboration de notre plan de campagne agricole et d'un plan d'affaire.

Tout ceci nous a permis aujourd'hui de valoriser une superficie de 1,5 Ha et de diversifier notre production. Avec ces connaissances acquises et les appuis conseils du TSM, nous orientons désormais nos planches de façon non seulement à lutter contre l'érosion mais aussi et surtout à retenir de l'eau et même des éléments fertilisants. Nous respectons aussi les techniques de repiquage, les méthodes de fumure et de traitements phytosanitaires. L'application de ces nouvelles techniques culturales sur le piment par exemple, nous a permis de passer de 3,5 T/Ha à 4 T/Ha de rendement.

Nous remercions très sincèrement le PADMAR pour ses différents appuis que nous souhaitons voir s'étendre aux aménagements qui pourront nous permettre de mieux valoriser notre site.

TÉMOIGNAGES



Impact des visites d'échanges entre bénéficiaires du PADMAR, la production du chou désormais une réalité sur le site SABOU à Azohouè-Aliho (Commune de Tori-Bossito)



On m'appelle Alexis HOUNTONDI, âgé de 35 ans, marié et père de cinq enfants. Je suis le président de la coopérative SABOU d'Azohouè-Aliho qui est composée de 20 membres dont 8 femmes et 12 hommes. Nous remercions le PADMAR dont l'avènement nous a permis de nous constituer en coopérative majoritairement jeune sur un périmètre de 3 Ha où nous produisons depuis 2018 les légumes feuilles et fruits comme la grande morelle, l'amarante, le tchayo, le gombo, la carotte, le piment, le crinrin. En plus de ces spéculations, j'ai toujours voulu produire le chou en raison des revenus qu'il procure mais mes tentatives ont été soldées par des échecs à cause des attaques des ravageurs et de la non maîtrise du marché d'écoulement.

A la suite d'une formation organisée par le Technicien Spécialisé en Maraîchage (TSM) sur l'entrepreneuriat agricole, j'ai décidé d'introduire la production du chou dans mon plan de campagne agricole (2019-2020), ceci dans le but d'atteindre mes objectifs. Pour y parvenir, le TSM nous a donné une formation sur les itinéraires techniques de production du chou

suivie d'une visite d'échanges le 24 juillet 2019 sur le site de production du sieur FOLLY Randolph à Athiéme (village d'Atchannou), une commune à forte production de chou. Au cours de cette visite, nous avons découvert les pratiques culturales adoptées par le maraîcher pour la réussite du chou depuis des dizaines d'années. Entre autres techniques apprises : l'écartement normal à observer entre les plants, le respect de la périodicité de l'arrosage, la combinaison et l'alternance des produits phytosanitaires pour des traitements surtout préventifs, le plan et la technique de fumure, la technique de récolte et le conditionnement.

Cette même visite nous a permis de nouer des liens d'affaires avec des commerçantes grossistes pour l'écoulement de nos produits.

Les acquis de cette visite d'échanges mis en pratique sur une superficie de 0,08 Ha m'ont permis de réussir et d'obtenir à la fin de la saison une production de quatre mille cinq cent

kilogrammes (4500kg) de chou qui est vendue suivant le circuit d'écoulement découvert lors de la visite d'échanges. Ma recette est évaluée à sept-cent cinquante mille (750.000) franc CFA. Après mes calculs, j'ai réalisé une marge bénéficiaire nette de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante (498.960) francs CFA. Ce bénéfice m'a permis d'acquiescer un groupe électrogène pour mon système d'irrigation, de faire un bail d'un hectare pour étendre mon emblavure et d'assurer la scolarité de mes enfants. C'est la première fois que je réalise un bénéfice aussi important dans le maraîchage. Il faut signaler que ma parcelle de production du chou est pratiquement devenue un champ-école.

Je peux conclure en disant que la production du chou est devenue une réalité à Tori-Bossito.

En effet, les résultats obtenus font aujourd'hui que 26 autres maraîchers de la Commune dont 10 femmes ont introduit la production du chou dans leur plan de campagne pour une superficie totale de 2, 66 Ha.



PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES

Expérience de végétalisation des sites maraichers appuyés par le PADMAR



Le maraichage induit généralement le défrichement total des espaces boisés ou couverts, pour éviter les ombrages et permettre de satisfaire les exigences des cultures en termes de luminosité. Cet état de choses n'est pas sans conséquences néfastes sur l'environnement dont les plus importantes se résument à la dégradation du couvert végétal, l'érosion du sol, le lessivage de la couche arable du sol et la contribution au réchauffement climatique.

L'une des ambitions du PADMAR étant d'augmenter la production et la productivité tout en renforçant la résilience des bénéficiaires face aux effets du changement climatique, il s'est engagé à promouvoir des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT). Au nombre de ces mesures, nous avons la végétalisation qui consiste à la délimitation des sites et parcelles de production par la mise en terre des plants. Suite à la sensibilisation

des bénéficiaires et au recueil de besoins en plants, deux (02) espèces végétales ont été retenues. Il s'agit d'Acacia (*Acacia auriculiformis*) pour sa capacité à fertiliser le sol et le Moringa (*Moringa oleifera*) surtout porté par les femmes pour ses valeurs nutritives et médicinales. Outre la délimitation des sites et des parcelles, ces espèces serviront à terme de brise-vent protégeant ainsi les cultures maraîchères.

Ainsi, le PADMAR a confié l'acquisition des plants aux pépiniéristes locaux dans chacune des dix (10) Communes retenues pour cette phase pilote. Au total, 16 375 plants à savoir 14 425 pieds de Moringa oléifera et 1950 pieds d'Acacia auriculiformis ont été acquis et mis à la disposition des bénéficiaires qui en ont assuré la mise en terre. Un changement d'aspect des sites est attendu d'ici fin 2020 du fait de la croissance rapide des essences choisies.

A date (novembre 2019), quarante-cinq (45) sites d'une superficie de xxxxx ha ont été végétalisés dans 10 communes à savoir : Cotonou, Ouidah, Comè, Grand Popo, Athiéomé, Lokossa, Dangbo, Ouinhi, Adjohoun et Bonou. Cette activité de végétalisation s'étendra progressivement à l'ensemble des sites maraîchers des 27 Communes d'intervention du PADMAR.



PCER PISTES

PAPSFRA

PADMAR

PADAAM



Directeur de Publication

Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN
Coordonnateur ProCaR

Secrétaire de rédaction

Cellule de Communication ProCaR

Graphiste Monteur

Tognon Y. Fred CAKPO

Conception Réalisation

Echimaël CHABI
Responsable de la Gestion des Savoirs
et de la Communication

